

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

L'an deux mil dix-sept et le trente juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents: Mmes et MM Roger COHARD, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Lionel ARGOUD, Pierre BARUZZI, Marie-Claude CERANA, Robert COUPLAIX, Anne DALESSIO, Jean-Louis DELBES, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Thierry GALIFOT, Jérôme LOOSDREGT, Claude ORTOLLAND, Michel SALVI

Ont donné procuration : M. André PLISSON à M. Roger COHARD
Mme Antoinette PALMER à M. Karim DALIBEY
Mme Nicole JOULIA à M. Philippe DALBON
Mme Stéphanie MENGOLLI à M. Jérôme LOOSDREGT
Mme Valérie GUGLIEMO-VIRET à Pierre BARUZZI

Secrétaire de séance : M. Jérôme LOOSDREGT

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	Date de la convocation :	Date d'affichage de la convocation :	Date d'affichage des délibérations :
22	Vendredi 23 juin 2017	Vendredi 23 juin 2017	Jeudi 13 juillet 2017

4 - Autorisation de demande de permis de construire - Unité de décarbonatation

Dans le cadre du projet de construction d'une unité de décarbonatation, des travaux ont été décidés par la commune.

Ces travaux portent sur :

- La construction d'un bâtiment d'environ 50m² situé à proximité du réservoir du Villard,
- La mise en place des équipements nécessaires au traitement du calcaire contenu dans l'eau potable distribuée dans le réseau d'eau potable (procédé de décarbonatation).

Au vu des informations portées à la connaissance du conseil municipal, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **DONNE** un avis favorable à ce projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

Décision : Adopté à l'unanimité

